

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
Version du : 19.12.2017 Remplace l'édition du : ---

LO3

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Stripper Forte

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Otto Oehme GmbH
Industriestraße 20
D-90584 Allersberg
N° de tél. +49 9176 98050
info@oehme-lorito.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre anti-poisons
Belgique
070/245245

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1A, H314
Eye Dam. 1, H318

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
EU208 Contient D-Limonène. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

Nom du produit : Stripper Forte
Version du : 19.12.2017

yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient : Hydroxide de potassium.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Solution aqueuse.

Composants dangereux (Règlement (CE) No 1272/2008) :

Nom chimique :

No CAS	No CE	No Index-CE	Classification	Teneur
Hydroxide de potassium				< 10 %
1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314	
Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119487136-33				
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol				< 10 %
112-34-5	203-961-6	603-096-00-8	Eye Irrit. 2, H319	
Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119475104-44				
Tetrapotassium pyrophosphate				< 10 %
7320-34-5	230-785-7		Eye Irrit. 2, H319	
Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119457610-43				
Sodium p-cumenesulphonate				< 10 %
15763-76-5	239-854-6		Eye Irrit. 2, H319	
Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119489411-37				
(R)-(+)-Limonène				0.1 – < 1 %
5989-27-5	227-813-5	601-029-00-7	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119529223-47				

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, toux, insuffisance respiratoire, vomissements, douleurs, collapsus, mort.

Action dégraissante en produisant une peau sache et crevassée.

Danger d'opacification de la cornée. Danger de perte de vue !

Vertiges, diarrhée, nausée, troubles du système nerveux central. Réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Attention ! Risque de glissement.

Éviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis, voir section 8.2. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un absorbant pour liquides (par exemple kieselguhr, liant universel. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Conseils de sécurité pour la manipulation*

Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Voir rubrique 8.

Recommandations contre les incendies et l'explosion

Pas nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, supérieur à +5 °C. A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.

Hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle***Hydroxide de potassium*

VLEP

Nom	Potassium (hydroxide)
Valeurs	VLCT/VLE 2 mg/m ³

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

ECTLV

Nom	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Valeurs	TWA 10 ml/m ³
	67.5 mg/m ³
	STEL 15 ml/m ³
	101.2 mg/m ³

VLEP

Nom	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Valeurs	VME 10 ppm

Nom du produit : Stripper Forte

Version du : 19.12.2017

VLCT/VLE	67.5 mg/m ³
	15 ppm
	101.2 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition*Mesures de protection individuelle*

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains

Nant de protection de caoutchouc nitrile.

Épaisseur du gant : 0.1 mm

Délai de rupture : > 480 min

Les gants de protection à mettre en place doivent suffire aux spécifications des directives CE 89/686/CEE et à la norme EN 374, par exemple Franz Mensch Nitrile Safe Premium.

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE

Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre A2 P2 (EN 14387).

Autres équipements de protection :

Vêtements de protection.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme :	liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	parfumé
pH	14
Point de fusion	pas d'information disponible
Point d'ébullition	pas d'information disponible
Température d'inflammation	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Limites d'explosivité inférieure	non applicable
supérieure	non applicable
Densité (23 °C)	~ 1.1 g/cm ³
Viscosité	pas d'information disponible
Hydrosolubilité	soluble

9.2 Autres informations

Non.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

Possibilité de réactions violentes avec :

Azides, acides forts, anhydrides, hydrocarbures, oxydes non métalliques, phosphore, composés nitrés organiques, halogène oxydes, halogénures d'oxydes non métalliques, hydrocarbure halogénée, composés halogéné-halogéné, halogènes, métaux alcalino-terreux, composés de l'ammonium, métaux légers, métaux.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Tissus animaux/végétaux, verre, matières plastiques distinctes, métaux.

Aluminium, métaux légers., oxydants, bases, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

LD₅₀ rat : 333 mg/kg (OECD 425 ; hydroxide de potassium)

Symptômes : Douleur, choc, Vomissements, œdèmes, collapsus, mort. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

LD₅₀ rat : 5660 mg/kg (RTECS ; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Symptômes: Nausée, diarrhée, insuffisance respiratoire.

LD₅₀ rat : > 2000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; Tetrapotassium pyrophosphate)

LD₅₀ rat : > 2000 mg/kg (OECD 404; Sodium p-cumenesulphonate)

LD₅₀ rat : > 2000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Toxicité aiguë par voie cutanée

LD₅₀ lapin: 2764 mg/kg (ECHA; 2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)

LD₅₀ rat : > 2000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate)

LD₅₀ lapin : > 2000 mg/kg (IUCLID ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Nom du produit : Stripper Forte

Version du : 19.12.2017

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes : Brûlures des muqueuses, toux, insuffisance respiratoire. Conséquences possibles : Lésion des voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer des œdèmes des voies respiratoires.

Symptômes: Conséquences possibles: Irritations des muqueuses.

LC₅₀ rat: > 5 mg/kg /232 min (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate)

LD₅₀ lapin : > 2000 mg/kg (IUCLID ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Irritation de la peau

Lapin : Provoque des brûlures (IUCLID; hydroxide de potassium anhydre).

Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée. Mélange provoque de graves brûlures.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit (Fiche de données de sécurité externe; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Pas d'irritation (Fiche de données de sécurité externe ; Tetrapotassium pyrophosphate).

Lapin: Pas d'irritation (OECD 404; Sodium p-cumenesulphonate).

Lapin : Irritations (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene).

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux

Lapin : Provoque des brûlures (IUCLID; hydroxide de potassium anhydre)

Danger d'opacification de la cornée. Danger de perte de la vue !

Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Lapin: Irritation des yeux (RTECS; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des yeux (Fiche de données de sécurité externe ; Tetrapotassium pyrophosphate).

Lapin : Irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux (OECD 405; Sodium p-cumenesulphonate).

Lapin : Irritation des yeux (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene).

Sensibilisation

Cochon d'Inde : Résultat : Négatif (IUCLID; hydroxide de potassium anhydre).

Test de sensibilisation (Buehler-test): Négatif (OECD 406; Sodium p-cumenesulphonate).

Cochon d'Inde : Positif (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene).

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Génotoxicité in vitro

Test de Ames : Escherichia coli : Négatif (IUCLID; hydroxide de potassium anhydre).

Test de Ames: Salmonella typhimurium: Négatif (National Toxicology Program;

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Test de Ames: Bactéries: Négatif (OECD 471; Sodium p-cumenesulphonate).

Mutagénicité (test de cellules de mammifères) : Test micronucléus : Négatif (92/69/EC, B.12; Sodium p-cumenesulphonate).

Test de Ames : Négatif (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene).

Cancérogénicité

N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (OECD 453; Sodium p-cumenesulphonate).

Toxicité pour la reproduction

Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate).

Tératogénicité

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

11.2 Autres informations

Intoxication chronique: Effets systémiques: Troubles du système nerveux central, vertiges. Lésion de: Foie, rein.

Les propriétés dangereuses ne sont pas exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité*****Toxicité pour le poisson***

Gambusia affinis : LC₅₀ : 80 mg/l /96 h (IUCLID; hydroxide de potassium anhydre).

Lepomis macrochirus LC₅₀: 1300 mg/l /48 h (OECD 203; ECHA; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Oncorhynchus mykiss LC₅₀: > 100 mg/l /96 h (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate)

Pimephales promelas LC₅₀ : 0.70 mg/l /96 h (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Daphnia magna: EC₅₀: > 100 mg/l /48 h (OECD 202; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Daphnia magna: EC₅₀: > 100 mg/l /48 h (OECD 202, Sodium p-cumenesulphonate)

Daphnia magna : EC₅₀ : 0.42 mg/l /48 h (Fiche de données de sécurité externe ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Toxicité pour les algues

Pseudokirchneriella subspicatus EC₅₀: > 100 mg/l / 96 h (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate)

Toxicité pour les bactéries

Boue activée: EC₁₀: > 1000 mg/l /180 min (OECD 209; Sodium p-cumenesulphonate)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nom du produit : Stripper Forte

Version du : 19.12.2017

Biodégradabilité: 85 % /28 d (OECD 301 C; 2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)
 Facilement biodégradable (2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)
 Biodégradabilité: > 60 % /28 d (OECD 301B; Sodium p-cumenesulphonate)
 Facilement biodégradable (Sodium p-cumenesulphonate)
 Biodégradabilité : 41 – 98 % /14 d (OECD 301 E, ISO 9439 ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)
 Facilement biodégradable ((R)-p-Mentha-1,8-diene).
 Biodégradabilité : 93.8 % /14 d (OECD 303 A ; (R)-p-Mentha-1,8-diene)

Ratio COD / ThBOD

96 % (ECHA; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol / eau: log P_{OW}: 0.56 (25 °C) (Fiche de données de sécurité externe; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (Fiche de données de sécurité externe ; Sodium p-cumenesulphonate).

Coefficient de partage n-octanol / eau : log P_{OW} : 4.23 (calculé ; (R)-p-Mentha-1,8-diene).

Bioaccumulation n'est pas à prévoir ((R)-p-Mentha-1,8-diene)

12.4 Mobilité dans le sol

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (Fiche de données de sécurité externe ; Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium).

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT / vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes*Information écologique supplémentaire*

Effets biologiques : Effet nocif par modification du pH. Corrosif même diluée.

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol !

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets***Produit :*

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Code pour le rubriques
de déchets

200129*
070601*

Nom après 2000/532/CE

Détergents contenant des substances dangereuses.
Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.

Emballage :

Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

Code pour le rubriques
de déchets

200139

Nom après 2000/532/CE

Matières plastiques.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport*Transport terrestre et ferroviaire, ADR/RID*

UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION 8, II, (E)

Dangereux pour l'environnement : No.

Transport fluvial ADN

Non testé.

Transport maritime, IMDG-Code

UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, 8, II

EmS : F-A, S-B

Marine pollutant : No.

Transport aérien, IATA-DGR

UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, 8, II

Environmentally hazardous : No.

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne. Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement***Réglementations UE*

Étiquetage du contenu au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents :

Agents de surface anioniques : Moins de 5 %.

Phosphates : Moins de 5 %.

Parfums. Limonene.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 : Autres informations*Texte complet des phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3.*

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.